

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-9-1

Séance du vendredi 14 septembre
2018

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

APPELS A PROJETS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-9-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique en faveur du Sport en 2018,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2018-2-9-1 du 23 février 2018 relative au lancement d'un appel à projets pour la féminisation du sport,

- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2018-3-9-1 du 23 mars 2018 relative au lancement d'un appel à projets sport et handicap,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 9^{ème} Commission lors de sa réunion du 29 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental, |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste des subventions pour les projets de féminisation du sport et la formation pour l'accompagnement du handicap pour un montant total de 20 200 € (cf. Annexe 1). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- Approuve la liste de subventions pour l'achat de matériel spécialisé relatif aux projets Sport et Handicap pour un montant total de 15 000 € (cf. Annexe 2). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à réception des factures correspondantes ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2018 sur les imputations suivantes :
 - Programme E832 - ligne 65 – 32 - 6574 - 2578 – 102 pour le fonctionnement ;
 - Programme E212 – ligne 204 32 – 20411 – 2492 – 102 pour l'investissement. |

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité